



Proposition de CDI

Par Anouchka69

Bonjour,

Je souhaite savoir si l'article du code du travail 1243-11-1 était valable en 2023, les décrets d'application n'étant sortis que fin décembre 2023. Ma question est de savoir si la proposition de C.D.I. devait déjà se faire par écrit ou qu'une proposition orale pouvait suffire.

Merci de votre retour précieux.